

Ussel, le 29 août 2013

Marie-Pierre HUFSCHMIDT
Conseillère Pédagogique

à

Mesdames, Messieurs les enseignants de la
circonscription d'Ussel
s/c de Mmes et Mrs les directeurs d'école

Inspecteur chargée de
l'enseignement du 1^{er} degré
Circonscription d'Ussel

Dossier suivi par
Marie-Pierre HUFSCHMIDT
Conseillère Pédagogique

Tél : 05.87.01.20.97

Courriel :
marie-p.hufschmidt@ac-limoges.fr

Note de rentrée EPS / sorties scolaires / LVE / Santé et sécurité année 2013 - 2014

Projet EPS

Les objectifs retenus par l'équipe départementale sont :

- la mise en oeuvre d'une EPS régulière et cohérente en fonction des classes et de leur environnement.
- la diffusion et l'utilisation des documents pédagogiques départementaux.
- la formation et la mise à la disposition des équipes lors des animations pédagogiques en autonomie.

1) Les programmes

Les 4 grandes compétences à travers les activités physiques et sportives doivent être abordées chaque année de manière à construire des apprentissages solides.

Une programmation des activités physiques et sportives sera donc construite non seulement au niveau de la classe mais aussi au niveau du cycle selon les moyens humains et techniques disponibles, le calendrier des rencontres et la difficulté à respecter les horaires (108h par an). A ce sujet il serait souhaitable d'alterner des séances courtes et des séances longues en fonction des activités.

Les activités physiques choisies seront abordées sous forme de module d'apprentissage comportant 6 séances au minimum.

Chacun des modules abordés est l'occasion de construire des connaissances nouvelles, tant sur l'activité corporelle elle-même que sur la place des pratiques physiques et sportives dans nos cultures.

Une **attention particulière** doit être portée sur la programmation des **jeux collectifs** qu'ils soient traditionnels, avec ou sans ballon afin de se rapprocher des formes plus codifiées (rugby, hand, basket, foot, cricket...) et les **activités artistiques**. On peut facilement programmer 2 activités physiques différentes sur une même période.

Pour les équipes qui le souhaitent, je me tiens à leur disposition pour réfléchir ensemble à l'élaboration d'une programmation d'école, de cycle ou d'outils spécifiques et/ou pour intervenir au sein d'un projet.

Depuis plusieurs années l'équipe départementale EPS a élaboré des outils pédagogiques sous forme d'unités d'apprentissage. Vous pouvez consulter certains de ces documents sur le site pédagogique ou me les demander.

2) Les activités aquatiques :

Les écoles désirant bénéficier d'un créneau « piscine » m'ont communiqué leurs vœux fin juin. Nous avons essayé de répondre au mieux à vos demandes.

Apprendre à nager à tous les élèves est une **priorité nationale**, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. **L'enseignement de la natation est obligatoire** à partir du moment où une structure est ouverte à proximité et en fonction de des conditions d'accueil. Le savoir nager est une compétence à évaluer en fin de cycle 2 et de cycle 3.

C'est pourquoi il serait souhaitable que les activités aquatiques soient organisées sur **au moins 3 années consécutives**.

Pour diverses raisons vous pouvez organiser des échanges de service.

Pour évaluer la progression des élèves, le groupe EPS départemental a mis au point un «passeport natation» répondant aux exigences des programmes 2008 et du socle commun.

Il peut être intégré au livret scolaire et vous sera fourni gratuitement sur simple demande.

Sur les bassins d'Ussel et Egletons, toutes les écoles peuvent solliciter l'intervention des MNS.

Les dossiers pédagogiques avec demande d'agrément d'I.E.B sont à remettre le plus tôt possible et au minimum 4 semaines avant le début de l'activité.

Pour les classes débutant l'activité en septembre, tous les dossiers devront être à l'inspection **pour le 10 septembre.**

La 1^{ère} session d'agrément des intervenants extérieurs bénévoles est fixée au **vendredi 13 septembre à 17h** à la piscine d'Ussel (si besoin).

M'envoyer les identités des participants au plus vite.

L'organisation des trimestres piscine est la suivante :

Pour Ussel : Trimestre 1 : du 16 septembre au 13 décembre

Trimestre 2 : du 6 janvier au 28 mars 2014

Trimestre 3 : du 31 mars au 20 juin

Pour Egletons : Trimestre 1 : du 16 septembre au 13 décembre

Trimestre 2 : du 6 janvier au 4 avril 2014

Trimestre 3 : du 7 avril au 27 juin

3) Les Rencontres USEP

Deux réunions sont prévues pour finir d'élaborer le calendrier des rencontres sur le temps scolaire, et pour vous présenter le calendrier des rencontres hors temps scolaire de secteur ou départementales :

Mardi 10 septembre à 17h à Ussel (école élémentaire J. Jaurès)

Jeudi 12 septembre à 17h à Egletons (école élémentaire Beyne)

(ne pas tenir compte des dates éditées dans le dossier départemental de rentrée USEP).

Il serait souhaitable que chaque école soit représentée à l'une de ces réunions.

Vous voudrez bien **rapporter pour cette réunion le bulletin de pré-inscription aux rencontres** ci-joint.

Certaines dates sont d'ores et déjà à retenir :

- Journée nationale du sport scolaire **mercredi 18 septembre**
- Projet Rugby-School : à partir du 24 septembre (d'autres dates seront précisées ultérieurement)
- Semaine de la randonnée du 7 au 11 octobre sur le thème « Ballades en Corrèze »
- Les rencontres course longue entre le 15 octobre et le 15 novembre
- Cross de circonscription le mercredi 27 novembre
- Cross départemental le 11 décembre
- Rencontres sports collectifs entre le 10 février et le 18 avril
- Quinzaine de l'orientation du 3 au 8 avril
- P'tit tour vélo le 4 juin
- Soirée athlétisme à Ussel le mardi 17 juin

Ces rencontres USEP doivent être en phase avec les activités pratiquées en EPS par la classe, et se présenter le plus souvent possible comme une finalisation des apprentissages effectués afin de valoriser le travail réalisé par les élèves.

La participation à une rencontre Usep implique que ce projet fasse parti de la programmation d'EPS.

Une classe peut tout à fait avoir le projet d'organiser une rencontre.

4) Projets USEP et autres

La suppression du demi-poste référent USEP a entraîné la suppression d'un certain nombre de rencontres et a altéré considérablement l'intervention en classe.

Un certain nombre d'organismes sportifs ou culturels offrent quelquefois la possibilité aux élèves de pratiquer gratuitement ou à moindre coût une activité en mettant à disposition un intervenant ou du matériel.

Au niveau départemental, des conventions ont été signées entre différents comités départementaux, la Direction Académique et l'USEP qui est plus particulièrement chargée de gérer le planning des intervenants et les modalités de participation financière des écoles en relation avec les conseillers pédagogiques de circonscription.

Nous vous rappelons que les activités avec intervenant(s) qu'elles soient ponctuelles ou régulières doivent faire l'objet d'un dossier d'agrément, et que tout intervenant doit être diplômé d'état (BE ou BPJEPS). Je me tiens à votre disposition pour envisager les formes de collaboration les plus adaptées.

Vous vous référerez au « **guide pratique pour les intervenants extérieurs** ».

Des précisions seront apportées lors des réunions de secteur.

L'engagement dans ce type de projet revêt un caractère « exceptionnel ».
Il devient le projet prioritaire de la programmation EPS de l'année.

(cf. www.fal19.fr/usep/projeteps)

Tout dossier de demande d'agrément devra être déposé le plus tôt possible et au plus tard 4 semaines avant le début de l'activité.

Les sorties scolaires

Toute demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s) doit faire l'objet d'un dossier.

Les dossiers devront être transmis **le plus tôt possible et au plus tard 2 mois avant le départ.**

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas étudié et donc non transmis à la direction académique.

Pour les sorties occasionnelles sans nuitée, vous voudrez bien nous signaler par mail 2 jours à l'avance, la date, le lieu et les horaires de la sortie.

L'enseignement des Langues Vivantes Etrangères

L'**enseignement** des langues vivantes est **obligatoire dès le CP** (cf. B.O n°1 du 5 janvier 2012).

Au cycle 2, l'entrée dans la langue et dans la culture doit être majoritairement orale, à travers des tâches simples, en compréhension, reproduction et progressivement en production.

L'enseignement des langues vivantes peut utilement s'appuyer sur des outils numériques et des activités créatives.

Je reste à votre disposition pour vous aider à mettre en place cet enseignement.

Santé et sécurité

Depuis le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et la circulaire d'application DRT n°6 du 18 avril 2002, la rédaction et la **mise à jour annuelle** du document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**) est **obligatoire** pour tout chef de collectivités.

Le directeur d'école est en l'occurrence chef de site.

Le **PPMS** doit être validé par un **exercice annuel**.

En ce qui concerne les violences ou atteintes à l'intégrité physique ou morale des personnels enseignants, il est demandé à ce qu'aucune situation ne soit minimisée et de prévenir le plus tôt possible l'assistant de prévention de la circonscription (moi-même) ou la conseillère départementale Mme Froidefond.

En cas de besoin, la MGEN met à votre disposition un espace d'écoute et de soutien psychologique au 05.55.17.64.07

Merci d'avance pour votre collaboration et bonne année scolaire.

Marie-Pierre HUFSCHMIDT